

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 2026/09/149

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par l'entreprise ENSIO, domiciliée 207 chemin du Fournail 84700 SORGUES, en vue de procéder à une intervention sur boîte fibre optique, dans chambre télécom existante au N°1 avenue Ambroise Croizat 07250 Le Pouzin, du 15/10/2026 au 30/10/2026;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 15/10/2026 au 30/10/2026, l'entreprise ENSIO est autorisée à occuper l'emprise au N°1 avenue Ambroise Croizat 07250 Le Pouzin, afin de procéder à une intervention sur boîte fibre optique, dans chambre télécom existante.

ARTICLE 2 :

Du 15/10/2026 au 30/10/2026, une alternance manuelle sera mise en place.

ARTICLE 3 :

La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise Ensio.

ARTICLE 4 :

L'entreprise ENSIO devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des véhicules et piétons domiciliés dans les maisons situées aux abords du chantier.

ARTICLE 5 :

Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Christophe VIGNAL

